

Compte rendu du Conseil municipal du 19 août 2021

La séance débute à 21h00

Sont présents : André PECH, Christine BISCANS, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE, Jean-Louis CRESPO, Thomas CAVAYE et Philippe CALVAYRAC.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2021

Ch. BISCANS demande si toutes les parcelles soumises au débroussaillage ont été nettoyées. M le Maire lui répond que les parcelles communales l'ont été mais que les parcelles privées le seront à l'automne car il est dangereux de travailler avec des engins thermiques en période de sécheresse.

Elle demande aussi des précisions sur les dimensions du balcon projeté par J. STEPHAN. Il y a eu, effectivement, confusion entre la largeur (largeur du bâtiment) de 4 mètres et la longueur (qui surplombe la rue) de 2 mètres. De toute façon, le dossier a été déposé à la DDTM et c'est eux qui trancheront.

Elle demande également si, dans le coût des wagons destinés à la réserve d'eau, donné le 17 juin, le transport et la mise en place sont compris. M le Maire lui précise qu'effectivement le transport et la mise en place ont coûté 300€ chaque.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- Opposition aux orientations du futur contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF

La gestion de l'Office National des Forêts est pour le moins opaque. Les comptes sont dans le rouge. Le futur contrat prévoit une diminution du personnel (env. 500 départs) et une augmentation de la cotisation des communes dites « forestières ».

Arquettes fait partie de celles-ci tout en n'ayant que très peu de zones concernées. La cotisation s'élève à 150€. De petites communes, telles Fajac ou Mas des Cours paient une cotisation bien plus élevée et l'augmentation risque de devenir prohibitive.

M le Maire demande, par solidarité envers ces communes, de prendre une délibération d'opposition.

Le conseil vote cette délibération d'opposition à l'unanimité.

- Adoption du référentiel M57 et expérimentation du compte financier unique.

Il s'agit d'évolutions des règles comptables communales. Les communes n'ont pas le choix mais doivent valider ces évolutions par une délibération.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

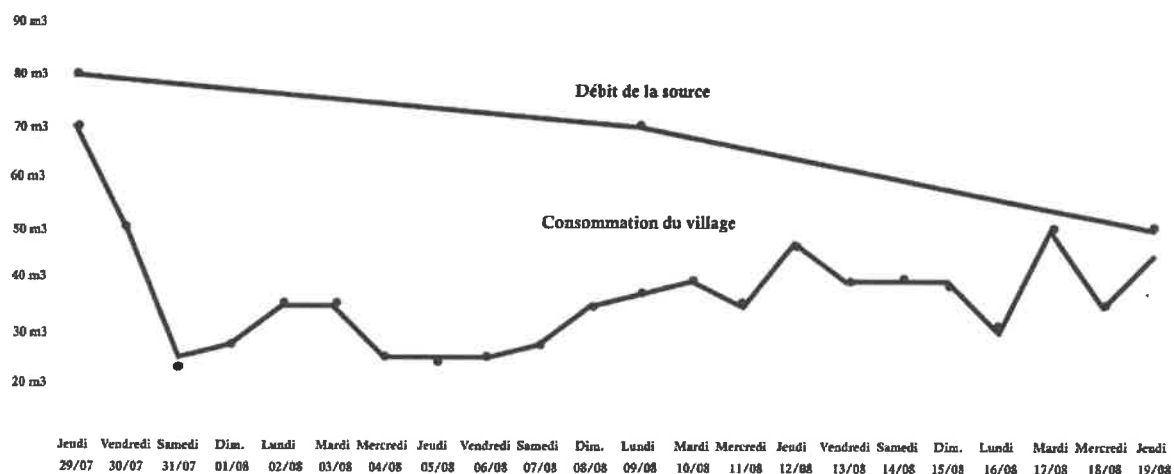
- Choix des entreprises pour la réfection et l'isolation des toitures mairie / école.

Avec l'augmentation du prix des matériaux, les devis trop anciens doivent être réactualisés. Nous sommes dans ce cas là et demande va être faite aux entreprises d'effectuer cette réactualisation. Le choix d'une entreprise est donc reporté.

L'arrivée du « Plan de Relance » change aussi la donne, et, au vu des subventions attribuées, l'emprunt prévu pour ces travaux ne sera utilisé qu'en partie comme nous en avons la possibilité.

- Gestion de l'approvisionnement en eau potable de la commune.

La source subvient aux besoins en eau potable de la commune mais son débit baisse de jour en jour. La consommation du village connaît des fluctuations importantes et bizarres, passant du jour au lendemain pratiquement du simple au double :



Un arrêté préfectoral daté du 18 août fait passer notre territoire en état de « crise ». Cet arrêté impose des mesures drastiques de restriction. Cet arrêté peut être consulté sur le site internet du village : <https://arquettes-en-val.fr> rubrique « actualités ».

Cette situation de crise oblige aussi à des restrictions d'usage de la borne à eau. Celle-ci ne peut être utilisée qu'en présence de M le Maire qui détient les clés d'ouverture.

L'éleveur, P. GROS, s'est montré très compréhensif malgré un grand besoin pour ses bêtes. A ce propos, M le Maire a remercié J.L CRESPO de ses efforts pour calmer les esprits entre la commune et le GAEC.

Afin de pouvoir mieux cerner le risque de fuites, la commune va mettre des compteurs sur des branches d'adduction : 3 compteurs aux « pommiers », et un compteur sur la branche allant à la station d'épuration.

Si la crise s'accroît, il faudra envisager un contrôle des compteurs des usagers.

Le château d'eau est en mauvais état, il va falloir demander à l'Agglo d'augmenter sa capacité.

- Urbanisme.

Plusieurs dossiers de parcelles à la vente sont entre les mains de la DDTM. La commune relance régulièrement cet organisme afin de faire avancer les choses.

- Discretion des élus.

Les élus ont un devoir de réserve vis-à-vis du public. Plusieurs personnes ont rapporté des faits qui démontrent un manquement à ce devoir de réserve. M le Maire a demandé à la personne en question de bien vouloir s'y conformer.

- Questions diverses.

M SEGUY a écrit un courriel à l'ensemble des élus en se plaignant que l'employé municipal n'avait pas nettoyé le chemin de Fabies jusqu'à l'entrée du domaine. M le Maire lui fera une réponse écrite.

L'employé communal, M BORIES est désormais titulaire. Il va passer un caces pour la conduite de nacelles.

Une employée vient d'être embauchée au SIVOS.

La séance se termine à 23h30 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

